

cile-lieu de travail. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat dit partager mes préoccupations, il explique tout ce qui a déjà été fait à ce sujet.

Si je ne conteste pas le bien-fondé du plan cantonal des transports, j'aimerais préciser là qu'il ne s'agit pas encore d'un véritable plan de mobilité. Dans ce canton, certaines entreprises ont déjà mis sur pied de tels plans. Certaines entreprises ont fait le pas ou vont le faire très prochainement, certaines collectivités aussi. Je vous donnerai l'exemple de ma ville, la ville de Bulle qui a mis sur pied de tels concepts qui s'appliquent maintenant à son personnel. Donc il faut le constater, l'Etat de Fribourg employeur n'est pas en avance dans ce domaine. J'en conviens par contre, vu le nombre de collaborateurs et de sites différents, de tels plans ne seront pas réalisés en un simple tourne-main. Le Conseil d'Etat dit partager l'ensemble de mes préoccupations, il ne souhaite par contre pas modifier la «LPers» comme je le propose afin de ne pas insérer une disposition «isolée du contexte». Si je ne suis pas totalement persuadé que cet article 4, article énumérant les grands principes de l'Etat employeur, soit décalé par rapport à mon ajout, je peux me rallier à la proposition du Conseil d'Etat. L'Etat par cette réponse s'engage à répondre à son devoir d'exemplarité en matière de mobilité durable, je serai attentif à ce que ce principe soit respecté. En conséquence, je me permets de retirer cette motion.

– Cet objet est retiré par son auteur. Il est ainsi liquidé.

### **Projet de décret N° 237 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une pisciculture de remplacement<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Dominique Butty (PDC/CVP, GL).**  
Commissaire: **Pascal Corminboeuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

#### *Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** Je tiens à préciser que je n'ai aucun intérêt personnel dans ce dossier étant donné que je n'ai encore jamais eu le mandat de vacciner ni œufs ni alevins. En préambule je tiens à féliciter le Conseil d'Etat pour la qualité du message N° 237 pour la construction d'une pisciculture de remplacement. La vision locale du jeudi 7 avril 2011 s'en est grandement trouvée facilitée et surtout panachée qu'elle fut par l'excellente organisation locale, organisation que l'on doit à notre collègue, le Docteur Michel Zadory. Un merci particulier également à la commune pour la mise à disposition du train touristique, des locaux pour la séance et également pour les cafés et croissants. Mes remerciements vont également à l'Etat pour la participation de MM. Jean-Daniel Wicky, Chef du secteur «Faune aquatique et pêche» et Gérald Bossy, garde-faune. Ils ont brillé par la qualité de leur présentation de leurs outils de travail et la présentation du fon-

tionnement de leurs activités au bénéfice de tous. Je vais me limiter à préciser les éléments importants qui se trouvent dans le rapport et ceux qui sont apparus lors de la discussion en Commission. Le mandat de l'Etat, Etat qui est lié par un concordat intercantonal, est destiné au soutien de la pêche professionnelle qui fait vivre de nombreuses familles. Intimement lié à cet aspect économique, il s'agit également d'un outil écologique de préservation de la faune aquatique. L'aspect pédagogique de l'ensemble est également à souligner. La palette des espèces concernées sera étendue à la truite de lac, qui est en voie de disparition. Les locaux actuels sont vétustes et indignes de structures cantonales. A mon avis, il est important de relever le processus de réflexion qui a commencé par la volonté de l'Etat de mettre à niveau ses installations et qui dans ses contacts avec la commune a pu réaliser cette action gagnant-gagnant, la commune désirant réaménager la parcelle concernée. Le montant de 150 000 francs de participation communale a été fixé par la Commission cantonale d'acquisition des immeubles. En complément d'information, il nous sera également indiqué que seul le bureau nécessitera un chauffage, des panneaux solaires sont également envisagés sur le toit. La présentation du projet et la demande d'aval du Grand Conseil est en fait une question de transparence du budget. Je vous demande donc, comme l'entier de la Commission, d'accepter l'entrée en matière et le décret.

**Le Commissaire.** Il faut saluer tout d'abord la bonne collaboration qu'il y a entre les trois cantons riverains du lac de Neuchâtel (Vaud, Neuchâtel et Fribourg) dans l'organisation du repeuplement du lac de Neuchâtel, chaque canton ayant sa part de responsabilité. Il faut aussi souligner que les gardes-pêche vaudois et neuchâtelois amènent les femelles dans la pisciculture d'Estavayer pour récupérer les œufs pour l'ensemble du lac, ce qui permet de vivre à quarante exploitations professionnelles de pêche dont six fribourgeoises et la réflexion, comme l'a dit, M. le Rapporteur, est absolument indispensable pour mieux coordonner les activités. Actuellement le hangar à bateaux est distant de la pisciculture et tout cela s'intégrera mieux dans le contexte et la commune d'Estavayer est aussi intéressée comme cela vous a été dit dans le message. En l'état, je n'ai pas d'autres remarques sinon que je suis le cousin par alliance d'un des propriétaires des barques de pêcheurs dont on va parler bientôt.

**Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC).** La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret et vous recommande de l'accepter à l'unanimité.

### **Elections**

#### **Un membre du Conseil de la magistrature**

**de Roche Daniel (ACG/MLB, LA).** On m'a prié d'intervenir afin de prendre position sur ces deux candidatures. Je connais les deux candidats, étant membre de la Commission de la justice, et je trouve que les deux sont éligibles et remplissent les conditions qu'il faut

<sup>1</sup> Message pp. 910ss.

pour accéder au Conseil de la magistrature. Je vous rappelle que dans cette enceinte on a déjà procédé à ce genre d'élections, à l'époque étaient confrontés et étaient sur la liste des candidats: Carl-Alex Ridoré et Antoinette de Weck. Vous savez ce qu'est devenu celui qui a perdu l'élection à l'époque, je ne suis pas prophète et je ne sais pas ce que va devenir après celui qui va perdre l'élection. Toujours est-il que je vous propose de bien réfléchir à qui vous donnerez votre voix. Je connais les deux personnes et je ne les perçois pas de la même façon en Commission de justice. Une personne est toujours bien renseignée et bien sensée et l'autre a toujours la tentation de créer le consensus. Je pense qu'il y a toujours un équilibre à faire dans les instances de notre canton, étant donné que le procureur général est libéral-radical, je pense que ce serait bien qu'y ait un socialiste dans le Conseil de la magistrature pour suivre et pour surveiller la justice de notre canton, qui, je le répète, fait quand même bien son travail, mais il faut qu'elle ait le soutien de tous les bords de la population fribourgeoise. Voilà ce que je voulais vous dire en amont de cette élection.

**Geinoz Jean-Denis** (*PLR/FDP, GR*). Comme mon collègue de Roche, je connais aussi bien les deux candidats, bien que je ne siège pas à la Commission de justice. M. de Roche a précisé qu'il y avait un radical qui était procureur général, mais je rappellerai qu'il y a aussi des socialistes dans ce Conseil de la magistrature. J'ai quelques éléments sur lesquels vous informer pour la candidature de M<sup>me</sup> Gobet. D'abord elle siège au Grand Conseil depuis 2006, elle est justement membre de cette Commission de justice et vice-présidente depuis 2009. De plus elle est excessivement disponible et, chose importante, elle n'est pas liée au système judiciaire donc elle a une certaine indépendance pour juger de la personnalité des candidats qui doivent remplir des fonctions dans l'ordre judiciaire. Cette neutralité sera aussi importante dans ce Conseil de la magistrature. Pour ces raisons je vous demande de soutenir la candidature de M<sup>me</sup> Nadine Gobet.

**Berset Solange** (*PS/SP, SC*). J'aimerais peut-être rappeler en préambule que la présidence de la Commission de justice n'a pas été donnée au parti socialiste malgré les promesses qui avaient été faites mais je pense que nous devons aujourd'hui et en ce moment-même nous situer au-dessus des partis puisque on a toujours dit et souhaité que le Conseil de la magistrature devrait être une instance dépolitisée. Il est bien sûr composé de personnes qui font partie d'un parti politique mais cette personne doit se retrouver au-dessus de la mêlée. J'en appelle aujourd'hui peut-être à jouer le consensus. Pour quelle raison ne pas avoir en fait une représentation tournante comme cela se fait avec la présidence du Grand Conseil? Là, il y a un consensus, chacun à tour de rôle représente le Parlement et représente la population. A l'image de ce qui se passe au niveau de la présidence du Grand Conseil, je vous propose d'accepter de jouer ce consensus et de soutenir la candidature de M. Pierre Mauron.

## Projet de décret N° 237

**relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une pisciculture de remplacement**

*Entrée en matière: suite*

**Vial Jacques** (*PDC/CVP, SC*). La pisciculture actuelle d'Estavayer sert à la reproduction des corégones, des palées et des bondelles, essentiellement pour les pêcheurs professionnels, pour les truites et les brochets dans un but aléthique, c'est à dire pour l'art de la pêche. Placé dans l'ombre de l'Hôtel du Lac, elle n'a aucun accès au lac. De plus d'un état vétuste, elle mériterait une rénovation complète entravant le développement touristique de la péninsule portuaire. La commune d'Estavayer-le-Lac propose un échange de terrains à 200 mètres de là avec l'avantage justement d'un accès direct au lac. Le projet d'architecte est bien conçu, il est discret. A construire avec des matériaux en adéquation avec le développement durable, il a toutes les qualités nécessaires. Cependant une question au Commissaire du gouvernement: peut-on agrandir une surface de rencontre en vue de favoriser une bonne information pour les écoles ? Quant au coût de construction de 2 millions, il est déjà couvert à plus de 50% selon le détail que vous avez dans la feuille explicative. L'investissement pour 2012 n'est donc que de 931 000 francs. Le délai de réalisation sera rapide avec une mise en service en automne 2012. Avec la Commission ad hoc et le groupe PDC, je vous prie d'accepter ce décret.

**Corminbœuf Dominique** (*PS/SP, BR*). C'est avec intérêt que le groupe socialiste a étudié ce projet de décret N° 237 concernant la construction d'une pisciculture à Estavayer-le-Lac. Nous constatons que ce projet reste dans la continuité de la mission de la pisciculture actuelle, qui est d'ailleurs dans un état vétuste. Cette dernière par sa situation géographique est un obstacle aux différents aménagements touristiques que souhaite effectuer la commune d'Estavayer-le-Lac.

La proposition de la commune concernant l'échange de terrains et sa participation financière est une occasion à saisir. Le projet permettra la construction d'une pisciculture neuve (Minergie) et de rassembler en un seul endroit l'entier des outils de travail nécessaires à cette tâche qu'est la reproduction en écloserie d'alevins. Le groupe socialiste constate que dans ce bâtiment seules deux pièces seront chauffées et habitables. Seul, l'apport de l'échangeur ne suffira pas à combler les lacunes en chauffage et en eau chaude nécessaires à ces deux pièces. C'est pourquoi, nous demandons que ce bâtiment soit autonome à 100% au niveau énergétique. Ceci n'aura qu'une conséquence minime sur le budget à disposition, car ces installations supplémentaires demandées ne représentent que le 1% du total de l'investissement. Un suivi minutieux du chantier peut sans problème dissoudre cette dépense supplémentaire. Nous vous rappelons que l'Etat doit être exemplaire en la matière et dans ce domaine. C'est sur cette remarque que le groupe socialiste accepte l'entrée en matière de ce décret et votera en sa faveur au vote final.

**Savary Nadia** (*PLR/FDP, BR*). C'est avec attention que le groupe libéral-radical a pris connaissance du